

**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANÉE  
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE  
PUBLIC PORTUAIRE PAR UNE ACTIVITE  
ECONOMIQUE (AOT)**

Dans le cadre du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) complété par ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique sont soumises à concurrence et font l'objet d'une procédure de publicité préalable à la délivrance du titre d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) demandé.

**Lieu** : Commune de CARNAC, pointe Churchill (voir plan).

**Durée** : Période d'exploitation : 1<sup>er</sup> mai 2024 jusqu'au 30 septembre 2024.

**Convention** : 1 ans

**Redevance** : 55€/ m<sup>2</sup> (tarif fixé par Délibération du Conseil n°2023-173 du 18 décembre 2023) consultable sur le site de la Commune.

**Nature du projet** :

Monsieur Clément DEBUIRE gérant du « Gym Kilo » dont le siège est situé à Plouharnel, 14 rue de Glevenay a fait part à la commune de Carnac de son intérêt d'exploiter une activité économique (espace sportif de pleine air) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 jusqu'au 30 septembre 2024, avec une mise en place les 29 et 30 avril 2024.

**En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville de Carnac prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de Monsieur Clément DEBUIRE gérant du « Gym Kilo » et s'assure, par la présente publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente sous un délai de trois semaines suivant la publication du présent avis.**

Dans l'hypothèse où un intérêt concurrent pour proposer un projet similaire à celui reçu par la commune de Carnac (école de planche à voile) se manifesterait, le dossier de candidature **devra être adressé au plus tard le 17 avril 2024 à 12H00 à l'adresse électronique précisée ci-dessous, ou déposé directement en Mairie. Tout dossier déposé au-delà de ces dates et heure sera rejeté.**

**Constitution du dossier de candidature et déroulement de la procédure**

La présentation du dossier de candidature est laissée à la libre appréciation du candidat mais devra comprendre –a minima- une présentation détaillée du projet, sa nature et Le contenu du dossier administratif permettant à la Commune de Carnac d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité considérée devront être présentées par les candidats potentiels.

Le dossier complet doit être adressé à l'adresse suivante : [c.robin@carnac.fr](mailto:c.robin@carnac.fr)

**En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir un exploitant seront :**

- La qualité du projet proposé
- Le projet commercial et le fonctionnement envisagé.
- Le contenu du dossier administratif

**Courriel** : [c.robin@carnac.fr](mailto:c.robin@carnac.fr)

**Tél** : 02 97 52 66 39

# Pointe Churchill

Gym kilo

